

Renseignements sur l'handi-sitter :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Engagement des parents :

Après accord de fonctionnement avec l'handi-sitter, les parents s'engagent à respecter la réglementation en terme de rémunération lié à la garde d'enfants*.

Les parents s'engagent également à participer aux moments d'échanges qui auront lieu au Centre Socio-Culturel de Bressuire.

Engagement des handi-sitters :

L'handi-sitter s'engage à donner une réponse aux sollicitations des familles.

L'handi-sitter s'engage à conserver une confidentialité obligatoire concernant les informations recueillies sur les familles et sur son activité auprès des personnes en situation de handicap. L'handi-sitter ne pourra communiquer sur son expérience qu'à travers le groupe d'échanges de pratiques de façon non nominative.

Il s'engage également à suivre les temps d'échanges et d'informations organisés par le Centre Socio-Culturel et ses partenaires.

Signature
de la famille

Signature
du handi-sitter

* À titre d'information, pour calculer le tarif horaire :

Le salaire d'un baby-sitter (handi-sitter) est régi par la

« convention collective des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999 » Brochure N°3180.

<http://www.leqifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635792>

Pour le paiement, une solution est le CESU, plus d'information sur ce site :

<http://www.services-a-domicile.fr/cesu-urssaf/>

Ce document est un outil au service d'un projet commun en faveur des personnes en situation de handicap. Ce projet fait référence à la charte d'accueil et de services cooptée par le collectif « petite enfance famille » du Pays du Bocage Bressuire, le Centre socio culturel de Bressuire, l'APF 79 et l'ADAPEI 79.

***Ce document est confidentiel
et devra être conservé par la famille.***



Infos Contact

**Centre Socio Culturel
rue du général Leclerc
79300 Bressuire**

**Tel : 05.49.65.32.22
Mail : contact.bressuire@csc79.org
Web : <http://bressuire.csc79.org>**

